

**1^{ère} COMPAGNIE DE TIR À
L'ARC DE VANDŒUVRE**

Siège social :
Parc des Sports
Rue de Gembloux
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

@ : archersvandoeuvre54@gmail.com
www.archersvandoeuvre.fr



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE TIR À L'ARC**

N° d'agrément : 06-54-084
Agrément Jeunesse et Sports : 54 S
613
Siret : 452 725 054 00012



Vandœuvre le 2 décembre 2024,

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Cher(e)s ami(e)s archers

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine assemblée générale ordinaire de notre association se tiendra

**Vendredi 10 Janvier 2025,
Gymnase "B" Callot (salle d'entraînement) à 18h30 précise**

A cet effet, nous délibérerons sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport moral de la Présidente
 - 2- Bilan sportif
 - 3- Rapport financier du trésorier
 - 4- Rapport des vérificateurs aux comptes
 - 5- Budget prévisionnel
 - 6- Vote du quitus moral et financier
-
- 7- Nomination des vérificateurs aux comptes
 - 8- Projets 2024-2025
 - 11- Questions diverses

Suivi de la traditionnelle galette des rois

Compte tenu de l'importance de l'assemblée générale, il est souhaitable que vous soyez présent. Mais, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est possible. Aussi, si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale ordinaire, nous vous proposons ci-joint une formule de vote par procuration. Vous serez ainsi représenté par le membre de votre choix.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente Madame Abigaël Pires

Pour voter il faut :

- avoir 16 ans, les plus jeunes peuvent assister à cette assemblée, donner leurs opinions. Les parents sont les bienvenus.
- être licencié inscrit au club,
- être de nationalité française,
- être à jour dans ses cotisations,
- jouir de ses droits civils et civiques.